



Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

—
Arrondissement
d'ÉVRY

—
Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

Extrait du registre des
Délibérations

—
n° 24.205

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39
Présents : 24
Représentés : 13
Excusés : 1
Absents : 1

Objet : Signature du protocole pour la mise en place du projet de sensibilisation des femmes sur les cancers féminins de l'ONG Médecins d'Afrique

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS :

Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Monique BAILLOT, Michelle LEROY, Leïla SAÏD¹, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, René REAL, Fernando PEREIRA, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Faten BENHAMED, Fanny KARANI, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Nicolas ALLEOS, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Bouchra KHIAR, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Fouad SARI	par Norman CHARLES
Joël GRUERE	par Monique BAILLOT
Florent PECASSOU	par Michelle LEROY
Marième GADIO	par Leïla SAÏD
Alain GALLET	par Fernando PEREIRA
Jeannette LECOQ	par René REAL
Gabin ABENA	par Christina PEDRI
Valérie HOULLIER	par Elisabeth LEDRADE
Djamila RAMIREZ	par Samia LEMTAÏ
Frank GUEX	par Florian GOURMELON
Sophiane TERCHOUNE	par Nicolas ALLEOS
Julia ALFONSO	par Benjamin DONEKOGLU
Julie OZENNE	par Patrice ALLIO.

EXCUSÉE

Maryline VIARD

ABSENT :

Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

¹ Arrivée à 19 h 15, avant que ne s'engagent les débats.

Signature du protocole pour la mise en place du projet de sensibilisation des femmes sur les cancers féminins de l'ONG Médecins d'Afrique

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Santé publique, et notamment son article L.1434-2 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (1) ;

Vu l'adoption du Contrat Local de Santé Intercommunal par la ville de Vigneux-sur-Seine en date du 21 décembre 2023 ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 17 septembre 2024 ;

Considérant que la ville est engagée dans un Contrat Local de Santé Intercommunal (CLSI) qui a pour but de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé à travers une action centrée sur un territoire vulnérable, dans une perspective globale, intersectorielle et d'amélioration des parcours de santé ;

Considérant que Médecins d'Afrique est une ONG française établie au 43 rue des Glycines, à Savigny Sur-Orge qui entretient des correspondances dans 8 régions où elle mène des enquêtes CAP (Connaissances, Aptitudes, Pratiques) dans les quartiers prioritaires politiques de la ville ;

Considérant que les missions de Médecin d'Afrique sont les suivantes :

- Organiser des ateliers au sein du Centre Social L'Amandier en direction des femmes âgées de 25 ans à 59 ans (et de toutes autres tranches d'âges en fonction du niveau de nécessité exprimé) ;
- Instruire et de renforcer les connaissances sur les cancers féminins ;
- Approfondir la capacité à détecter les symptômes ;
- Identification des facteurs risques et les modalités liées à la prévention ;
- Développer un réseau de mamans-relais à Vigneux-sur-Seine.

Considérant que ce protocole d'accord de collaboration intitulé « 2024- Signature du protocole pour la mise en place du projet de sensibilisation des femmes sur les cancers féminins de l'ONG Médecins d'Afrique » permettra d'informer ainsi que de consolider les connaissances des femmes des quartiers prioritaires via des cafés santé menés par des pairs, et sous la supervision de professionnels de la santé ;

Considérant que protocole prendra effet au jour de la signature des parties et est établi pour une durée de 6 mois ;

Considérant qu'en l'espèce, Médecins d'Afrique est une ONG à but non lucratif concourant à un besoin de santé publique ;

Considérant que la ville peut toujours maintenir la dynamique sur la prévention des cancers en permettant à d'autres acteurs de proposer des actions de sensibilisation autour de la vaccination contre le papillomavirus, sur les dépistages des cancers (col de l'utérus, colorectal et sein) ainsi que des perturbateurs endocriniens ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 35 voix POUR,

2 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu.

- Article 1 -** APPROUVE l'organisation des ateliers au sein du Centre Social L'Amandier en direction des femmes âgées de 25 ans à 59 ans (et de toutes autres tranches d'âges en fonction du niveau de nécessité exprimé).
- Article 2 -** PRÉCISE que les ateliers devront être animés par des professionnels de santé.
- Article 3 -** AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord de collaboration pour le projet de sensibilisation des femmes dans les quartiers de la politique de la ville (document joint en annexe) et tout acte y afférent.
- Article 4 -** PRÉCISE que les dépenses résultant de la présente délibération sont imputées au budget de l'exercice correspondant.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240926-24-205a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2024

Signé numériquement le 27/09/2024



Th. Chazal